



Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sérieuses inquiétudes pour les soins de santé en Basse-Côte-Nord

## Le SIISNEQ-CSQ préoccupé par l'avenir au CISSS Côte-Nord, point de service Basse-Côte-Nord

Sept-Îles, le 21 juin 2016. – « Depuis la mise en place du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, les infirmières et infirmiers de la région de la Basse-Côte-Nord sont extrêmement inquiets pour l'avenir. Ils se sentent abandonnés à eux-mêmes par des gestionnaires basés à Baie-Comeau, qui ont une connaissance très limitée de leur réalité et dont les décisions ne tiennent pas compte des besoins du milieu. »

La présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ-CSQ), Nathalie Savard, et la présidente de la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ), Claire Montour, dénoncent l'état d'isolement dans lequel se retrouvent les établissements de santé de la Basse-Côte-Nord depuis la réforme structurelle lancée par Gaétan Barrette.

« Depuis un peu plus d'un an, on a la désagréable impression que le nouveau CISSS réduit son propre déficit aux dépens de notre région. En effet, nous subissons coupe après coupe et nous nous retrouvons actuellement avec environ 20 % des postes d'infirmières et infirmiers vacants et non remplacés. Cela a de graves conséquences pour l'économie régionale, déjà très fragile, mais également pour la qualité des soins dispensés et le personnel qui demeure en poste », explique Nathalie Savard.

### Des « saucettes » de gestionnaires insuffisantes

La présidente du SIISNEQ-CSQ renchérit en reprochant aux gestionnaires du CISSS de la Côte-Nord de prendre des décisions lourdes de conséquences pour le personnel de santé œuvrant en Basse-Côte-Nord et la population qui y vit, sans connaître la réalité de ce territoire.

« Ce n'est pas parce que tu viens faire une "sauce" quelques heures dans le coin à l'occasion que tu connais la réalité. Malheureusement c'est à cela que se résume l'expérience de la plupart de nos gestionnaires et les résultats sont catastrophiques. On réduit le personnel dans une région où les conditions de pratique sont déjà exceptionnelles et très difficiles. On parle d'un hôpital et de huit dispensaires, isolés et inaccessibles par la route, où l'on retrouve souvent une équipe de personnel infirmier réduite obligée d'assurer l'ensemble des services, dans des conditions très difficiles », élabore Nathalie Savard.

## **Des décisions qui détériorent les conditions de travail**

La leader syndicale ajoute qu'il n'est pas rare qu'une infirmière soit obligée de demeurer avec son patient au dispensaire, pendant de longues heures, coincée par la brume ou une tempête. De plus, au centre de santé, à cause du manque d'effectifs, le personnel sur place doit souvent faire du temps supplémentaire.

« En faisant disparaître 20 % des postes, les gestionnaires ajoutent aux défis quotidiens que nos membres doivent affronter pour soigner la population. L'épuisement du personnel infirmier est palpable. En effet, la lourdeur du travail à effectuer, le manque de formation disponible sur place ainsi que le refus de l'employeur d'accorder des congés conventionnés y contribuent. C'est une conséquence directe des nouvelles structures inhumaines créées par notre ministre de la Santé qui a éloigné du terrain les prises de décision », constate la présidente du SIISNEQ-CSQ.

## **Le résultat d'une réforme ratée**

Pour sa part, la présidente de la FSQ-CSQ, Claire Montour, croit que ce qui se passe sur la Basse-Côte-Nord reflète très bien les ratés d'une réforme improvisée et concoctée sans tenir compte des besoins réels de la population.

« Il nous le démontre amplement : notre ministre de la Santé ne se préoccupe pas des conséquences de ses propres décisions dans les milieux où elles sont imposées. Il l'a encore démontré dans les derniers jours, en affirmant que les compressions additionnelles de 242 millions n'auront aucun impact pour les patients, la sécurité et la dispensation des soins. Probablement que dans sa tour d'ivoire, 242 millions, c'est un bagatelle. Il est convaincu d'avoir raison et malheureusement s'entête, sans jamais vérifier ce qui se passe dans les milieux. La réalité est toute autre et la réforme en cours a des conséquences désastreuses à la fois sur le personnel et sur la population pourtant en droit de recevoir des services et soins de santé de qualité et accessibles », clame Claire Montour.

## **Des citoyens à part entière**

Cette dernière rappelle d'ailleurs que les gens qui ont choisi de vivre dans la région de la Basse-Côte-Nord ne sont pas des citoyens de seconde zone.

« Ces gens paient des impôts et des taxes comme tout le monde et ils ont le même droit de se faire soigner dans leur région en cas de maladie ou d'accident. Cependant, quand les décisions sont prises par des gens déconnectés de la région, la population doit demeurer très vigilante si elle veut conserver ses services de santé », prévient la présidente de la FSQ-CSQ.

## **Mettre fin à une gestion uniformisée inhumaine**

En terminant, Nathalie Savard somme les administrateurs du CISSS de la Côte-Nord de mettre fin à leur gestion uniformisée des établissements de santé sous leur responsabilité et de venir constater sur place la réalité vécue en Basse-Côte-Nord.

« Nous avons réussi à stabiliser les équipes en dispensaires grâce à des mesures originales. Cependant, les décisions qui sont prises depuis quelque temps sont en train de nous ramener en arrière, mettant en péril l'avenir des soins de santé dans ce coin du Québec », conclut la présidente du SIISNEQ-CSQ.

## **Profil du SIISNEQ-CSQ**

Le Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ-CSQ) représente 1 250 membres infirmières et infirmiers, infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires et inhalothérapeutes œuvrant dans trois réseaux répartis dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Basse-Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

– 30 –

## **Renseignements**

Marie-Eve Imonti  
Attachée de presse, CSQ  
Cellulaire : 514 917-9641  
Courriel : imonti.marie-eve @lacsq.org  
Twitter : @csq\_centrale